

espelia  
Conseil pour  
la performance publique

Novembre 2022



## Elaboration du 4<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI)

Comité de l'Eau et de la Biodiversité  
du 18 novembre 2022 : projet de 4<sup>ème</sup> PPI



## Rôle du CEB vis-à-vis du PPI



Le conseil d'administration de l'ODE a adopté, en sa séance du 30 septembre 2022, le projet de 4<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027 (PPI4) en vu de la saisine du CEB pour avis



Le Comité de l'Eau et la Biodiversité de la Martinique, en tant qu'instance assurant les missions dévolues au Comité de Bassin, doit émettre :

- Un avis sur ce programme pluriannuel
- Un avis conforme sur les taux de redevances prévues pour financer le programme pluriannuel d'intervention, dont il a confié l'élaboration à l'office de l'eau



Le présent support rend compte des travaux conduits par l'Office de l'eau de Martinique, avec l'appui de son conseil pour aboutir au PPI 2023 – 2027.

## Rappel sur le processus d'élaboration du 4<sup>ème</sup> du PPI

- L'ODE de Martinique a engagé, de manière opérationnelle, l'élaboration de son 4<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) en janvier 2022.
  
- Ce 4<sup>ème</sup> PPI, couvrant la période 2023 – 2027, s'appuie sur :
  - Une analyse du corpus législatif et réglementaire dans lequel l'action de l'ODE s'inscrit, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022 - 2027
  - Un diagnostic partagé de la mise en œuvre et l'exécution du 3<sup>ème</sup> PPI
    - Éléments du séminaire interne de l'ODE de 2021
    - Entretiens directs avec le personnel de l'Office De l'Eau
    - Prise en compte des dynamiques d'opérateurs tels que la CTM ( FEDER), l'OFB ou encore à travers le Plan Eau DOM (conférence des financeurs)
    - Analyse des données financières et budgétaires
  - La co-construction de son contenu par le biais de comités techniques, ateliers, comités de pilotage et une démarche itérative pour l'amender.

## Objet du PPI

- L'office de l'eau arrête un **programme pluriannuel d'intervention** déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le **montant des dépenses et des recettes** nécessaires à sa mise en œuvre.

- **Le PPI est défini par :**

- Des axes d'interventions stratégiques
- Un programme prévisionnel d'interventions opérationnelles de l'ODE (actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ODE)
- Un programme d'interventions financières auprès des tiers (aides)
- Des moyens et des charges de mises en œuvre
- Des recettes prévisionnelles (redevances sur l'eau et subventions)



- **Il est équilibré en recette et dépenses ; il porte sur la période 2023 – 2027.**

## Des orientations stratégiques pour le 4<sup>ème</sup> PPI

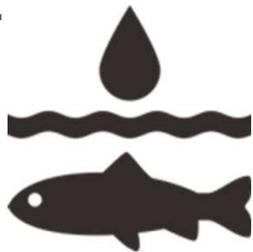
### ❶ Un positionnement affirmé à l'échelle du bassin martiniquais, reposant sur :

- Un principe de différenciation de l'ODE
- Une légitimité de l'ODE en particulier pour ces missions propres (connaissance ...)



### ❷ Des interventions en faveur du grand cycle de l'eau à intensifier réellement

- Le suivi et la connaissance reste le moteur de l'action
- Favoriser le passage à l'acte tenant compte d'une diversité d'acteurs

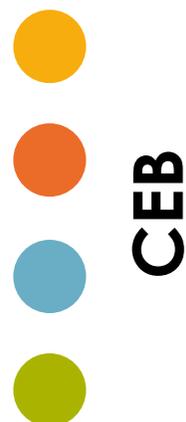


### ❸ Des aides au petit cycle encore dominantes mais mieux ciblées et mieux accompagnées

- Une lisibilité et une spécificité de l'ODE à renforcer
- Une intensification visant l'assainissement collectif et non collectif



# Déroulé de la réunion



**01**

**Les axes stratégiques et fiches actions**



**02**

**Les interventions financières**



**03**

**Les interventions opérationnelles**



**04**

**Le financement du 4<sup>ème</sup> PPI**

# 01

Les axes stratégiques et  
fiches actions



# Axes stratégiques et fiches-actions

- Les 5 axes stratégiques retenus et les propositions de 25 fiches-actions s'inscrivent dans la continuité du 3ème PPI :



- Des objectifs assignés à chaque fiche-actions sont en concordance avec le SDAGE 2022-2027.

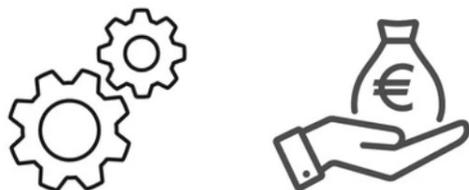
# Axes stratégiques et fiches-actions



## Des entrées multithématiques et transversales



## Des interventions opérationnelles et financières



## Des entrées thématiques :



## Des interventions financières



# 02

## Les interventions financières



# La définition des interventions financières



- Un contenu s'appuyant sur :
  - La définition d'opérations éligibles et non éligibles pour chacune des fiches-actions
  - L'identification de critères d'éligibilité (= conditions)
  - La détermination des taux d'aide de base
  - Un système de bonification potentielle des taux d'aide
  - Des modalités spécifiques de financement
  - Des modalités de sollicitation des interventions financières
  - La forme de la contractualisation

**Des interventions financières qui s'adressent à une multitude d'acteurs**

# La définition des interventions financières



- Un système à regarder dans sa globalité :
  - La détermination des taux d'aide de base
  - Un système de bonification potentielle des taux d'aide
  - Des modalités spécifiques de financement

**Quelques taux de base sont diminués par rapport au PPI3**

**Les taux de base sont maintenus ou augmentés pour l'assainissement, les pollutions, les milieux aquatiques, pour traduire les orientations stratégiques**

**Le système des bonifications et certains montants éligibles ont été revus par rapport au PPI3, pour permettre des taux d'aide plafond plus élevés**

- Un système à examiner à l'aune de l'ensemble des aides proposées par l'ensemble des financeurs

# Les taux d'aide de base

Connaissance



Gouvernance



Ressource en eau



Assainissement  
Pollutions



Milieux aquatiques



(Entre parenthèses) = évolution par rapport au 3<sup>ème</sup> PPI si différent

	FA	Dépenses de main d'œuvre du projet	Dépenses d'études et prestations de service	Dépenses de fournitures, d'équipement, de travaux et de maîtrise foncière
AXE 1	1A	50 % (▲)	40 %	40 %
	1B			
	1C		40 %	
	1D	50 % (▲)	40 %	40 %
AXE 2	2A		40 %	
	2B		40 % (▼)	40 % (▼)
	2C		40 %	
	2D	50 %	40 % (▼)	40 % (▼)
	2E			
	2F	50 %	40 % (▼)	40 % (▲)
	2G		40 %	40 %
AXE 3	3A		40 % (▼)	40 % (▲)
	3B			20 % (▼)
	3C		40 % (▲)	40 % (▲)
AXE 4	4A			30 %
	4B		40 %	40 % (▲)
	4C	50 %	40 % (▼)	30 %
	4D			30 % (▲)
	4E		60 % (▲)	
	4F			30 %
	4G			
AXE 5	5A			
	5B		60 % (▲)	
	5C			40 % (▲)
	5D		40 % (▼)	

## Des bonifications potentielles des taux d'aide

- Elles visent à inciter les porteurs de projets à proposer des projets répondant des critères complémentaires ( catégories).
  - Hors taux sur « dépenses de main d'œuvre du projet »
  - Cumulables (sauf mention du contraire), dans la limite de 80 % d'aides ODE (sauf mention du contraire)
  - Les catégories visées :

Critères de bonification de l'aide financière	Taux de bonification
<b>Territorialisation des enjeux</b>	+20 % si masse d'eau en RNAOE, si masse d'eau fortement impactée par l'opération
<b>Inscription de l'opération dans une démarche collective</b>	+10 %
<b>Inscription de l'opération dans un programme d'animation territoriale et/ou thématique</b>	+20 %
<b>Intégration de l'adaptation au changement climatique</b>	+10 %
<b>Caractère innovant et soutien à la R&amp;D</b>	+10 %
<b>Complémentarités des projets</b>	+10 %
<b>Tenir compte de la capacité des acteurs</b>	+20 % pour les opérations portées micro-entreprises, jeunes agriculteurs, petite exploitation agricole
<b>Renforcer l'efficacité de l'opération</b>	+10 à 30 %
<b>Améliorer la maturité des projets</b>	+50 % dans le cadre de contrat de performance pour études de faisabilité

# Quelques illustrations

## Connaissance



## Gouvernance



## Ressource en eau



## Assainissement Pollutions



## Milieux aquatiques



	FA	Exemple d'opérations	Aide attribuée selon 3 <sup>ème</sup> PPI	Aide attribuée selon 4 <sup>ème</sup> PPI
AXE 1	1C	Prestations de formation d'un montant de 30 k€	/	12 k€ à 18 k€ selon les bonifications
AXE 2	2D	Poste d'animateur de contrat de milieu pour 60 k€/an	30 à 42 k€ selon les bonifications	30 k€
AXE 3	3A	Création d'une nouvelle ressource en eau potable d'un montant de 2 M€	480 à 640 k€ selon les bonifications	640 à 960 k€ selon les bonifications
	3B	Création d'une interconnexion d'eau potable entre services communautaires d'un montant de 1 M€	300 k€	500 k€
	3C	Travaux de substitution de ressource d'un montant de 200 k€	20 à 50 k€ selon les bonifications	40 à 80 k€ selon les bonifications
AXE 4	4A	Programme d'études de faisabilité d'extension de réseau d'assainissement, de modernisation ou de construction de STEP totalisant 200 k€	60 à 140 k€ selon les bonifications (répartis dans les aides propres à chaque opération)	160 k€ dans le cadre d'un contrat de performance
	4B			
	4E	Installation d'un équipement de pré-traitement par un industriel d'un montant de 300 k€	20 à 40 k€ selon les bonifications (hors micro-entreprises)	75 à 200 k€ selon les bonifications (hors micro-entreprises)
AXE 5	5A	Travaux de restauration hydromorphologique d'un cours d'eau d'un montant de 300 k€	45 à 105 k€ selon les bonifications	120 à 240 k€ selon les bonifications
	5B	Elaboration d'un plan de gestion de zones humides d'un montant de 50 k€	25 à 40 k€ selon les bonifications	30 à 40 k€ selon les bonifications

# 03

## Les interventions opérationnelles



# La définition des interventions opérationnelles



- Il s'agit d'interventions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ODE et donc relevant de ses attributions
- Elles visent en particulier à apporter un appui aux tiers, en complément des interventions financières :
  - Offre de formation
  - Conseil aux acteurs
  - Animation de groupes de travail
  - Suivi des démarches territoriales / collectives
  - Appui au développement de filière
  - Promotion du 4<sup>ème</sup> PPI
  - Autosurveillance des step

## Fiches-actions



1-A Améliorer les connaissances et les suivis sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques

1-B Poursuivre et renforcer l'accès et la diffusion des données sur l'eau et les milieux aquatiques

1-C Améliorer l'offre de formation et d'appui aux acteurs de l'eau

1-D Sensibiliser les différents publics

2-A Développer des outils d'aide à la décision à l'échelle de l'île

2-B Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques

2-C Encourager l'intégration de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire

2-D Élaborer et faire vivre les démarches collectives, territoriales ou thématiques

2-E Diffuser et rendre lisible les politiques publiques de l'eau et leur déclinaison dans le bassin

2-F Développer les actions de coopération institutionnelle et décentralisée à l'échelle de la Caraïbe

2-G Soutenir les dispositifs de solidarité entre les usagers



4-A Améliorer la performance et le suivi des systèmes collectifs de traitement des eaux usées

# Les moyens destinés aux interventions opérationnelles

- La mise en œuvre des interventions opérationnelles repose sur :
  - les ressources humaines de l'ODE (permanentes ou non permanentes)
  - ainsi que sur la réalisation de prestations de service

- Les effectifs permanents de l'ODE sont suffisants pour assurer une ambition minimale du 4<sup>ème</sup> PPI

- Les 31 agents se répartissent:
  - 13,35 ETP pour les interventions opérationnelles
  - 3,9 ETP pour l'animation, l'instruction des interventions financières
  - 5,5 ETP de supports affectés (assistantes)
  - 8,25 ETP de supports partagés (ressources et moyens généraux)

	Fiches-actions	ETP estimés
	1-A Améliorer les connaissances et les suivis sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques	3,25
	1-B Poursuivre et renforcer l'accès et la diffusion des données sur l'eau et les milieux aquatiques	2,75
	1-C Améliorer l'offre de formation et d'appui aux acteurs de l'eau	1,875
	1-D Sensibiliser les différents publics	3,25
	2-A Développer des outils d'aide à la décision à l'échelle de l'île	0,25
	2-B Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques	0,25
	2-C Encourager l'intégration de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire	0,25
	2-D Élaborer et faire vivre les démarches collectives, territoriales ou thématiques	0
	2-E Diffuser et rendre lisible les politiques publiques de l'eau et leur déclinaison dans le bassin	1,125
	2-F Développer les actions de coopération institutionnelle et décentralisée à l'échelle de la Caraïbe	0,1
	2-G Soutenir les dispositifs de solidarité entre les usagers	ε
	4-A Améliorer la performance et le suivi des systèmes collectifs de traitement des eaux usées	0,25
		<b>= 13,35 ETP</b>

04

Le financement du 4<sup>ème</sup> PPI



## Une proposition de maintien des taux de redevance

- Les besoins restent élevés mais il est proposé de ne pas augmenter la charge des redevances sur les usagers, malgré une baisse possible de dotations provenant de l'OFB.
- L'équilibre du 4<sup>ème</sup> PPI est rendu possible par des assiettes d'application des redevances relativement stables dans le temps et à une priorisation des enjeux :

Désignation	Taux proposé	Taux plafond légal
<b>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation</b>	0,005 €/m <sup>3</sup>	0,005 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques</b>	0,025 €/m <sup>3</sup>	0,025 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités</b>	0,05 €/m <sup>3</sup>	0,05 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance pollution domestique (et assimilés)</b>	0,26 €/m <sup>3</sup>	0,50 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance pollution non domestique</b>	Taux multiples Application des taux plafonds	
<b>Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique</b>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance modernisation des réseaux de collecte non domestique</b>	0,075 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
<b>Redevance pollutions diffuses</b>	Taux multiples Application des taux légaux	

\* A ce jour, l'assiette d'application de la redevance de modernisation des réseaux de collecte non domestique se limite à 2 redevables.

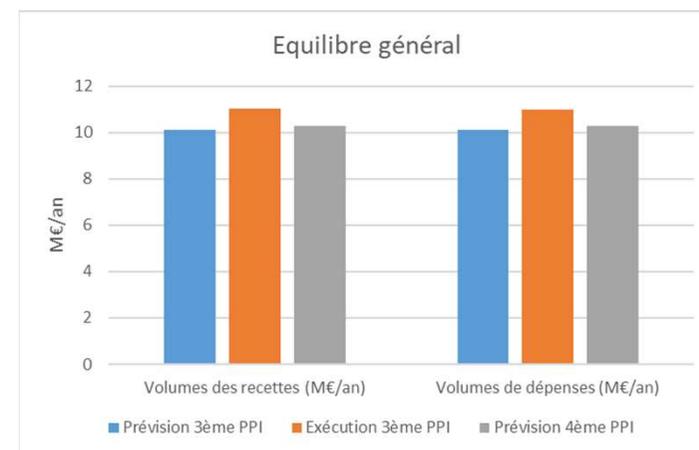
 **Les redevances environnementales appliquées aux usagers des services d'eau et d'assainissement collectif représentent 0,46 €/m<sup>3</sup> soit 8,5 % de la facture type**

## Le volume global du 4<sup>ème</sup> PPI

- Un 4<sup>ème</sup> PPI mobilisant 10,25 à 10,85 M€/an

### HYPOTHESE BASSE DE RECETTES (hypothèse « réaliste ») : 10,25 M€/an

	PROJECTIONS €				
	2023	2024	2025	2026	2027
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation	57 500	57 500	57 500	57 500	57 500
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Redevance pollution domestique	5 538 000	5 538 000	5 538 000	5 538 000	5 538 000
Redevance pollution non domestique	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Redevance modernisation résx collecte	1 290 000	1 290 000	1 290 000	1 290 000	1 290 000
Redevance modernisation résx collecte non collectif	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Redevance pollutions diffuses	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Dotations	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000
Autres subventions	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>TOTAUX (M€/an)</b>	<b>10,26</b>	<b>10,26</b>	<b>10,26</b>	<b>10,26</b>	<b>10,26</b>



➔ Un volume global compris entre la prévision du 3<sup>ème</sup> PPI (10 M€/an) et son exécution (11 M€/an)

Prévision 3<sup>ème</sup> PPI établie en 2018

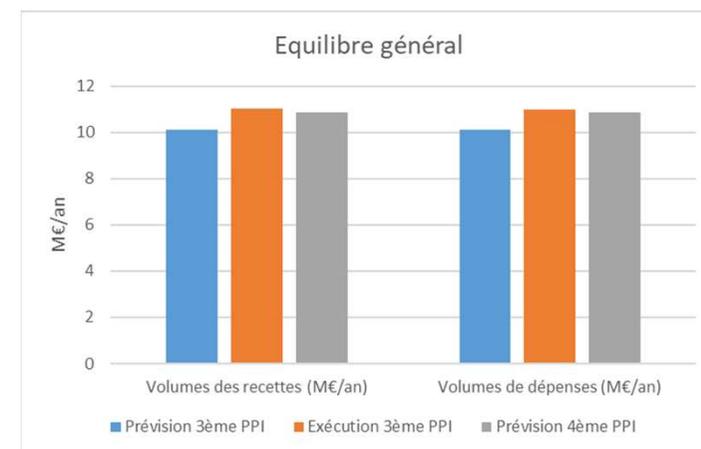
Exécution 3<sup>ème</sup> PPI = volume titré/attribué 2017-2021

## Le volume global du 4<sup>ème</sup> PPI

- Un 4<sup>ème</sup> PPI mobilisant 10,25 à 10,85 M€/an

### HYPOTHESE HAUTE DE RECETTES (hypothèse « favorable / possible ») : 10,85 M€/an

	PROJECTIONS €				
	2023	2024	2025	2026	2027
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités	2 250 000	2 227 500	2 205 225	2 183 173	2 161 341
Redevance pollution domestique	5 850 000	5 820 750	5 791 646	5 762 688	5 733 875
Redevance pollution non domestique	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Redevance modernisation résx collecte	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Redevance modernisation résx collecte non collectif	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Redevance pollutions diffuses	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Dotations	1 100 000	1 045 000	992 750	943 113	895 957
Autres subventions	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>TOTAUX (M€/an)</b>	<b>11,05</b>	<b>10,94</b>	<b>10,84</b>	<b>10,74</b>	<b>10,64</b>



➔ Un volume global compris entre la prévision du 3<sup>ème</sup> PPI (10 M€/an) et son exécution (11 M€/an)

Prévision 3<sup>ème</sup> PPI établie en 2018

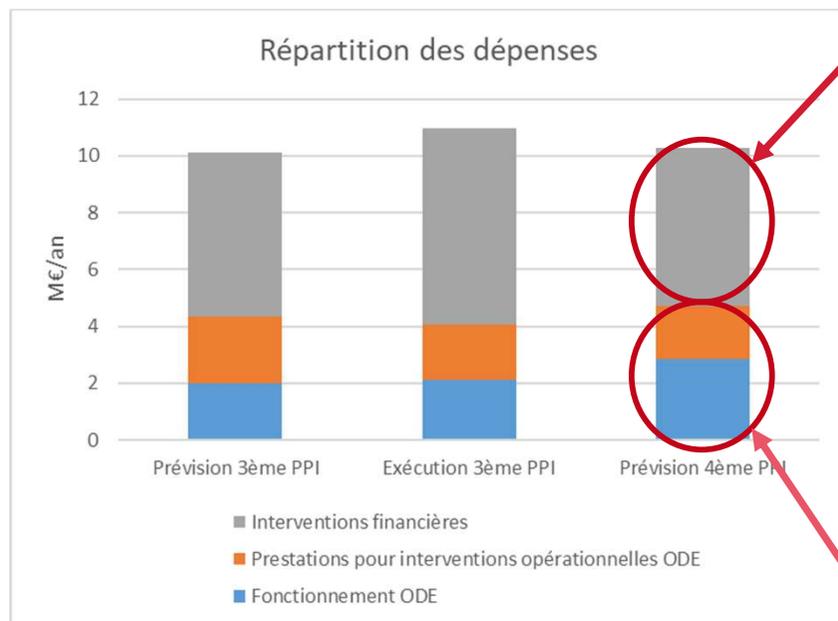
Exécution 3<sup>ème</sup> PPI = volume titré/attribué 2017-2021

# Une répartition des dépenses par nature

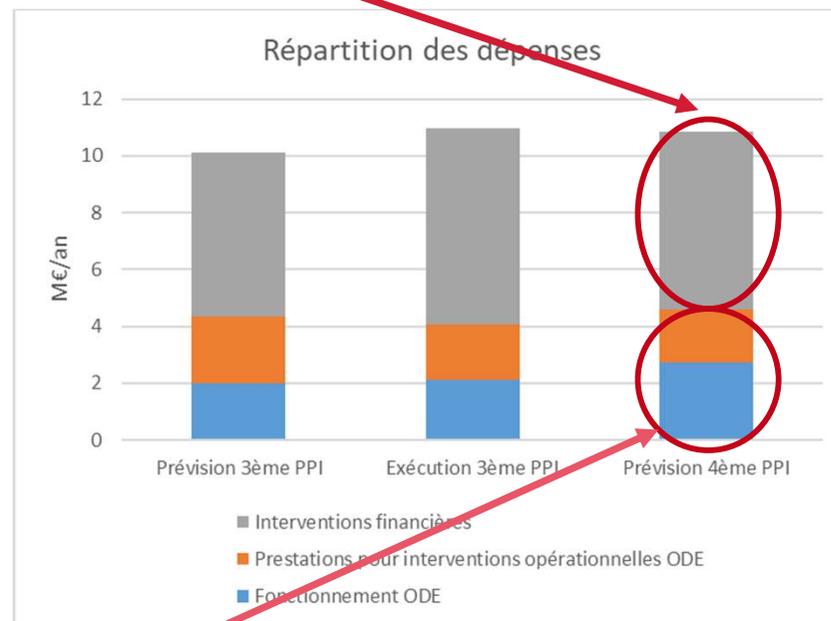
## La traduction des orientations stratégiques

**Interventions financières = 5,55 à 6,25 M€/an < Exécution 3<sup>ème</sup> PPI**

### HYPOTHESE BASSE :



### HYPOTHESE HAUTE :



**Fonctionnement + Interventions opérationnelles ODE = 4,6 à 4,7 M€/an > Prévision ou Exécution 3<sup>ème</sup> PPI**

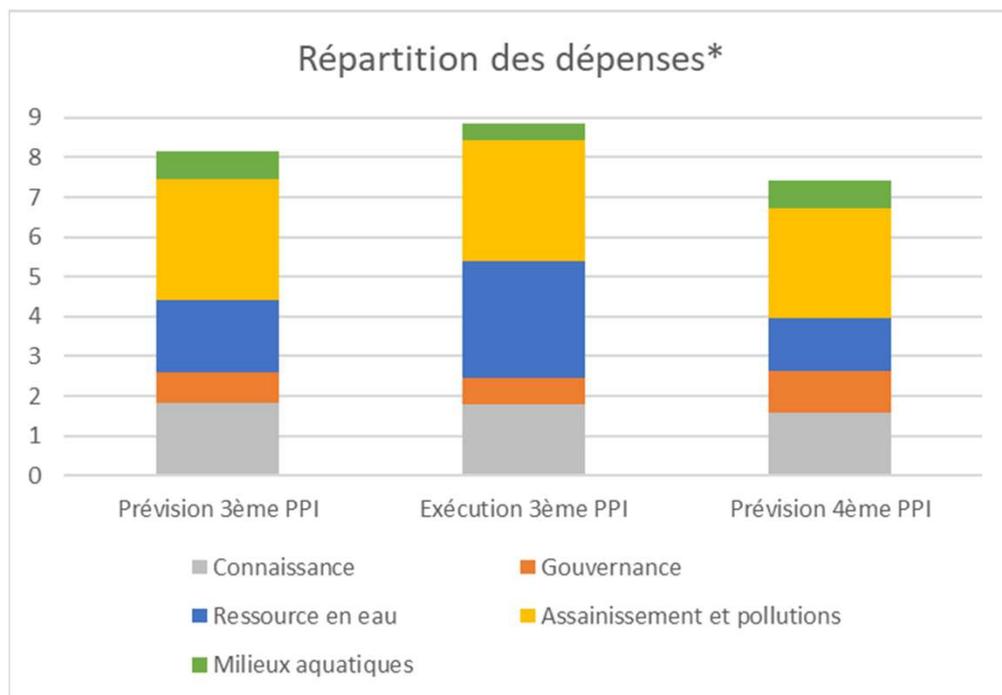
**Fonctionnement + Interventions opérationnelles ODE + Interventions financières = 10,25 à 10,85 M€/an  
compris entre Prévision et Exécution du 3<sup>ème</sup> PPI**

# Une répartition des dépenses par axe

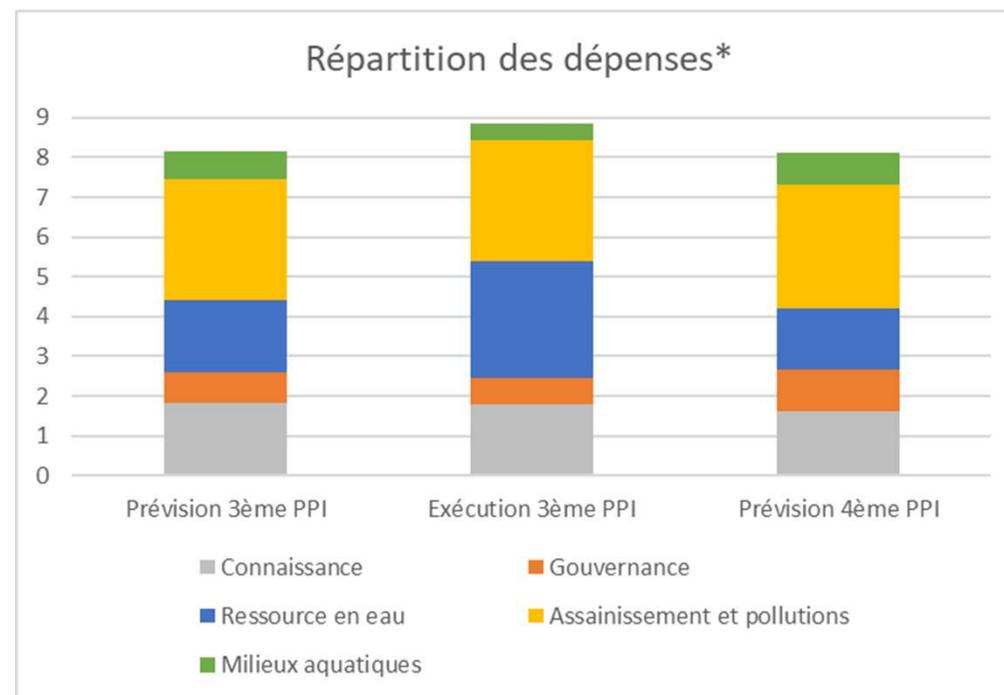
\* Hors fonctionnement ODE

## La traduction des orientations stratégiques

### HYPOTHESE BASSE :



### HYPOTHESE HAUTE :



- Les volumes de dépenses visant les milieux aquatiques, l'assainissement et les pollutions traduisent la priorité donnée à ces enjeux,
- Les dépenses visant la ressource en eau sont adaptées au regard des priorités et des contraintes budgétaires du 4<sup>ème</sup> PPI (= maintien des taux de redevances)
- Un volume de dépenses prévisionnelles des axes 1 et 2 maintenu à l'occasion du 4<sup>ème</sup> PPI

## Les possibilités d'une ambition supérieure

- Un dimensionnement de certaines fiches-actions toutefois contraint qui nécessite des moyens supplémentaires pour augmenter l'ambition du 4<sup>ème</sup> PPI :

### Les ambitions complémentaires potentielles et utiles :

Le renforcement de l'appui à la maturité des projets des services d'eau (FA 1C)

L'intensité des opérations ODE en matière de sensibilisation (FA 1D)

La réalisation de l'état des lieux préalable à la révision du SDAGE (FA 2A)

Le soutien à des postes d'animateur « gestion intégrée / résolution des points noirs pluviaux » (FA 2D)

L'animation du projet Caribsan (FA 2F)

L'augmentation du volume des dépenses d'interventions financières sur l'axe 3 du 4<sup>ème</sup> PPI (FA 3A, 3B, 3C)

L'appui-conseil technique pour prise en compte des orientations du SDAGE (FA2C)

L'amélioration de la connaissance des impacts des pollution sur la biodiversité aquatique ... (FA 1A)

### Les recettes et les produits potentiels :

Produits supérieurs à l'hypothèse basse

Dotation/subventions OFB complémentaires

Fonds européens

Autres cofinancements

Excédents du 3<sup>ème</sup> PPI.

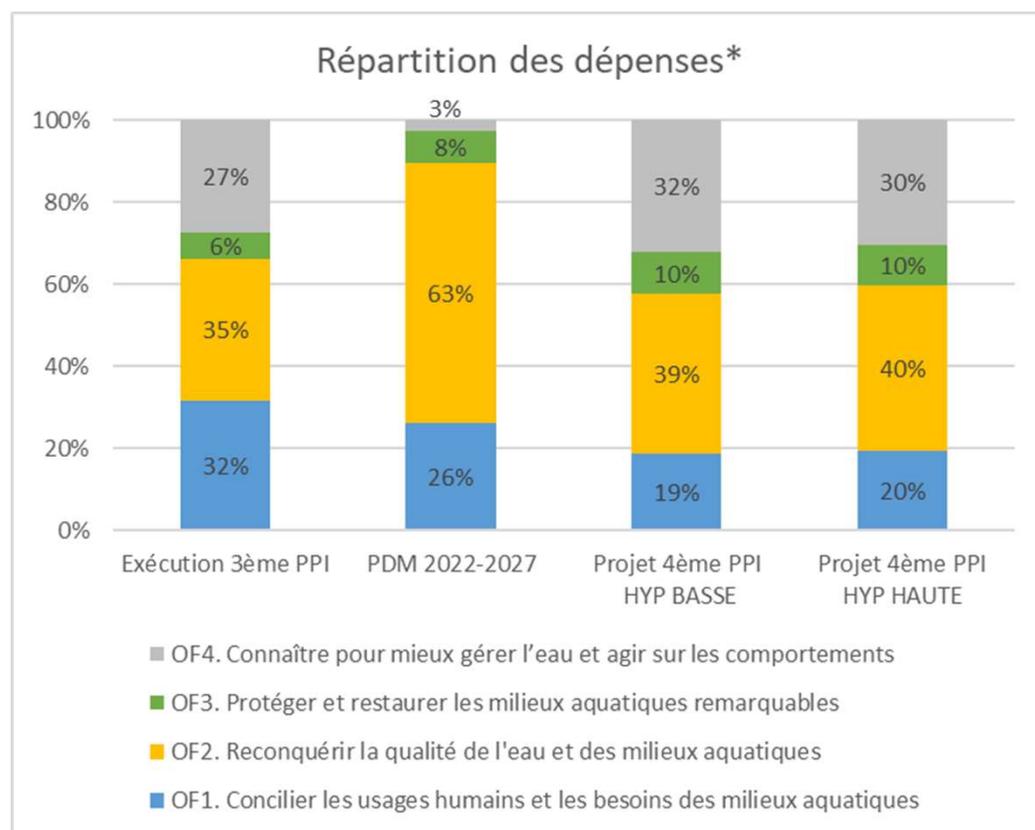


**Des moyens engagés à condition de disposer des recettes**



# Une répartition des dépenses selon le SDAGE 2022-2027

## La traduction des orientations stratégiques mis en parallèle des prévisions du PDM 2022-2027

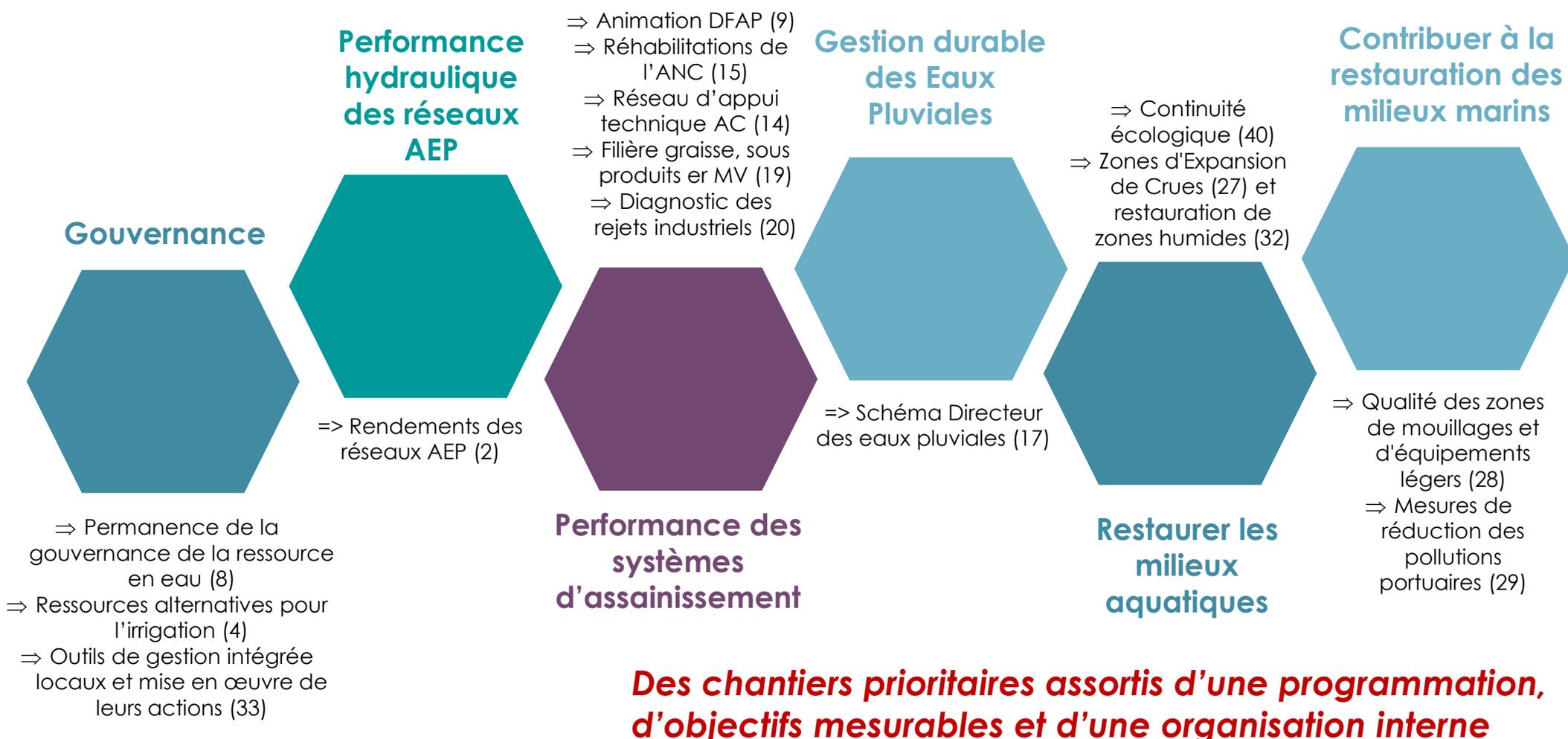


- Maintenir le positionnement affirmé de l'ODE au travers de ses interventions opérationnelles qui lui sont propres (OF4)
- Renforcer les actions de l'ODE et des tiers en faveur des milieux aquatiques (OF3)
- Maintenir un soutien important en faveur du petit cycle de l'eau mais avec un infléchissement en faveur de l'assainissement (OF2), sans toutefois dégrader les niveaux de soutien totaux pour l'eau potable grâce à la coordination des financeurs (OF1)

\* Hors fonctionnement ODE

# Détermination des chantiers-prioritaires

## Six chantiers prioritaires pour concourir aux OF du SDAGE 2022-2027



05

Synthèse et conclusion



## En synthèse

- **Le 4<sup>ème</sup> PPI dans la continuité du 3<sup>ème</sup> PPI : 5 axes stratégiques organisant 25 fiches actions, déclinant interventions opérationnelles et interventions financières**



- Un 4<sup>ème</sup> PPI élaboré **avec les équipes de l'ODE**, sur la base du bilan et de l'expérience du 3<sup>ème</sup> PPI, dans la perspective de contribuer aux objectifs du SDAGE 2022-2027
- **Une proposition de maintenir les taux de redevances à leur niveau actuel** : le volume généré constitue potentiellement 90 % des produits attendus du PPI

## En synthèse

- **Une fourchette (10,25 - 10,85 M€/an)** de dépenses prévisionnelles du 4<sup>ème</sup> PPI **suffisantes pour traduire les orientations stratégiques** que sont :
  - L'intensification des interventions en faveur du **grand cycle de l'eau**, au travers de la connaissance (axe 1), de la gestion intégrée (axe 2) et de la restauration des milieux aquatiques (axe 5)
  - Le maintien d'une dominance des aides au petit cycle, mais avec **une priorité sur l'assainissement (collectif et non collectif)**
- Une complémentarité recherchée entre le projet de 4<sup>ème</sup> PPI et **les aides potentielles des autres financeurs** pour maintenir un soutien global élevé, notamment auprès des services d'eau potable
- Des **ambitions complémentaires** d'ores et déjà identifiées, intégrables au 4<sup>ème</sup> PPI avant son approbation définitive ou au cours du 4<sup>ème</sup> PPI

# Conclusion

## Les étapes réglementaires :

-  Conseil d'administration ODE du 30/09/2022 : **avis sur le projet de 4<sup>ème</sup> PPI** (volumétrie, taux de redevances, répartition des dépenses prévisionnelles par axe et par nature, ambitions complémentaires)
-  **Séance du CEB de ce jour 18/11/2022** : avis sur le projet de 4<sup>ème</sup> PPI et avis conforme sur les taux de redevance
-  Conseil d'administration ODE *en décembre* : **adoption du 4<sup>ème</sup> PPI**



## CONTACT :

### **Linda DOCAN**

Tel : 06 71 85 85 91

[linda.docan@espelia.fr](mailto:linda.docan@espelia.fr)

### **Sébastien LOUCHE**

Tel : 06 84 84 30 39

[sebastien.louche@espelia.fr](mailto:sebastien.louche@espelia.fr)

# Taux de redevance proposés à l'avis conforme du CEB

Désignation	Taux proposé
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation	0,005 €/m <sup>3</sup>
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques	0,025 €/m <sup>3</sup>
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités	0,05 €/m <sup>3</sup>
Redevance pollution domestique (et assimilés)	0,26 €/m <sup>3</sup>
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique	0,15 €/m <sup>3</sup>
Redevance modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,075 €/m <sup>3</sup>

Redevance pollution non domestique	Taux proposé (€ par unité)	Seuils
Matières en suspension (par kg)	0,3	5 200 kg
Matières en suspension rejetées en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,1	5 200 kg
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,2	9 900 kg
Demande biochimique en oxygène en cinq jours (par kg)	0,4	4 400 kg
Azote réduit (par kg)	0,7	880 kg
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,3	880 kg
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2	220 kg
Métox (par kg)	3	200 kg
Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	5	200 kg
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	15	50 kiloéquitox
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	25	50 kiloéquitox
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13	50 kg
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20	50 kg
Sels dissous (m3 [siemens/centimètre])	0,15	2 000 m <sup>3</sup> *S/cm
Chaleur rejetée en mer (par mégathermie)	8,5	100 Mth
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	85	10 Mth

# Détails des hypothèses d'assiette de redevances

## HYPOTHESE BASSE :

Désignation	Assiette 2023	Evolution annuelle
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation	11,5 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques	1 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités	42 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance pollution domestique	21,3 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique	8,6 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,15 Mm <sup>3</sup>	0 %

**Recettes  
prévisionnelles  
PPI4 : 9,26 M€**

**Recettes  
exécutées PPI3 :  
9,65 M€**

## HYPOTHESE HAUTE :

Désignation	Assiette 2023	Evolution annuelle
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activité irrigation	15 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, activités économiques	1 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, collectivités	45 Mm <sup>3</sup>	-1 %
Redevance pollution domestique	22,5 Mm <sup>3</sup>	-0,5 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique	9 Mm <sup>3</sup>	0 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,15 Mm <sup>3</sup>	0 %

**Recettes  
prévisionnelles  
PPI4 : 9,71 M€**